



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 5 avril 2018

Communiqué de presse

Mouvement social impactant le réseau Mozaïk

Dans le cadre du conflit qui oppose la CFTU et les sous-traitants du réseau Mozaïk, la préfecture souhaite apporter les précisions suivantes.

Une demande d'audience a été formulée par la Confédération générale des entrepreneurs de transport (CGET) mercredi 4 avril. La Préfecture a immédiatement accédé à cette demande. Messieurs Michel-Jean Pognon, Président de la CGET et Bertrand Cambusy, Secrétaire Général de la Centrale syndicale des travailleurs martiniquais (CSTM) ont été reçus le jour même en Préfecture durant 2h30, par M. Patrick Amoussou-Adeble, Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique, accompagné des représentants de la DIECCTE et de la DEAL.

La délégation menée par messieurs Pognon et Cambusy a exposé au cours de l'audience les éléments qui selon eux permettent de douter de la légalité du marché, éléments qui sont en cours d'analyse.

Les services de l'Etat exercent leur vigilance en matière de protection des salariés. Ainsi le transfert des contrats de travail des salariés de l'ancien prestataire vers le nouveau titulaire du marché est un droit, dont les modalités de mise en œuvre sont d'ores et déjà examinées par la DIECCTE.

Ce conflit est suivi attentivement par la préfecture, très attachée à la reprise rapide du fonctionnement du service.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972